

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 212-20 RÉGISSANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE** » a été adopté le 08 avril 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 15<sup>e</sup> jour d'avril, deux mille vingt.**



Jacques Bussièrès,  
Directeur général & secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Caroline Groleau, Directrice générale  
de la municipalité de St-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en  
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 16 avril 2020 entre  
8:30 et 16:30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 avril 2020